



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/23
2 novembre 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITION DE PROJET: ALGERIE

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Réfrigération

- Conversion des technologies CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans le dernier groupe d'usines de fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial (projet final du secteur de la réfrigération)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
PAYS: ALGERIE

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATERALE/D'EXECUTION**

Conversion des technologies CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans le dernier groupe d'usines de fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial (projet final du secteur de la réfrigération)	ONUUDI
---	--------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Ministère de l'Intérieur,
des collectivités locales et
de l'environnement

DERNIERES DONNEES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET**A: DONNEES DE L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, AU 21 OCTOBRE 2004)**

CFC du Groupe I, Annexe A	1 762,3		

B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, AU 19 MAI 2004)

Nom SAO	Secteur des aérosols	Secteur des mousses	Secteur de la réfrigération	Secteur des solvants
CFC-11	10	726	34	
CFC-12	196,5		699	
CFC-113				78
CFC-114	23			
CFC-115			19	

Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)	252,8
--	-------

AFFECTATIONS AU TITRE DU PLAN DE L'ANNEE EN COURS	Financement en \$US		tonnes PAO à éliminer
		0,43	35,2

TITRE DU PROJET:	Conversion des technologies CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans le dernier groupe d'usines de fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial
Utilisation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	73,6
SAO à éliminer (tonnes PAO):	72,8
SAO introduites (tonnes PAO):	0,8
Durée du projet (mois):	28
Montant initial demandé (\$US):	754 374
Coût total du projet:	
Coût différentiels d'investissement (\$US)	540 000
Fonds pour imprévus (10%) (\$US)	49 000
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	
Coût total du projet (\$US)	589 000
Participation locale au capital (%):	100%
Pourcentage des exportations (%):	0%
Subvention demandée (\$US):	589 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	8,09
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	44 175
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral(US\$)	633 175
Situation du financement de contrepartie (O/N):	
Objectifs de surveillance du projet inclus (O/N):	Oui

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

Approbation générale au coût indiqué plus haut

DESCRIPTION DU PROJET

1. La consommation de CFC, en 2003, dans le secteur de la réfrigération en Algérie s'est élevée à 744 tonnes PAO. La consommation dans ce secteur est traitée par une série de projets d'investissement et le plan de gestion des frigorigènes, approuvé par la 37^e Réunion du Comité exécutif. La consommation de 315 MT est le fait de petites entreprises de réfrigération non organisées et sera traitée par la mise au point de mesures que le Gouvernement d'Algérie envisage de prendre. L'Algérie ne prévoit pas de demander au Fonds multilatéral un financement pour l'Élimination de cette consommation.

2. La consommation restante, dans le secteur, évaluée à 73,6 tonnes PAO, a été recensée chez quelques 43 petites et moyennes entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial. L'ONUDI a présenté le projet parapluie intégral pour la conversion de ces 43 entreprises restantes, à profils analogues, aux technologies sans SAO.

3. Deux entreprises utilisent des machines de gonflage de mousse à basse pression dans leurs opérations de traitement des mousses. Les autres entreprises utilisent du polyol prémélangé et manipulent manuellement les composants de mousse de polyuréthane ou ont recours à du polystyrène préfabriqué pour l'isolement d'une partie de leur production. Les entreprises exécutent leurs opérations de réfrigération en utilisant des pompes à vide, des enfourneuses semi-automatiques ou portatives ainsi que des détecteurs de fuite dans les équipements de base.

4. L'élimination totale de 15,24 tonnes PAO de CFC-11 et de 58,35 tonnes PAO de CFC-12 sera atteinte en remplaçant la technologie à base de CFC-11 par le HCFC-141b comme agent gonflant de la mousse et en remplaçant également les appareils de réfrigération à base de CFC-12 en substituant à ce dernier le HFC-134a comme frigorigène. Dans le cadre du projet actuel, les batteuses à mousse à basse pression seront remplacées par des distributeurs de haute pression. Toutes les entreprises auront besoin de se doter d'unités de charge industrielles ou portatives, de pompes à vides neuves ou adaptées et de détecteurs de fuite adaptés au HFC-134a. Autres coûts prévus: la re-conception des principaux modèles, les essais et les tests et la formation. Les entreprises demandent des coûts différentiels pour faire face au prix élevé des produits chimiques et des composants.

Justification de l'emploi du HCFC-141b

5. Le document de projet fournit une justification de l'utilisation du HCFC-141b en se fondant sur une analyse technologique et économique des opérations de chacune des entreprises concernées. L'ONUDI a relevé que le choix du HCFC-141b, à titre de technologie de transition, a été fait par les entreprises à l'issue d'une discussion organisée avec eux sur les solutions alternatives et les décisions pertinentes du Comité exécutif relatives à l'utilisation du HCFC-141b comme substitut à l'agent gonflant.

6. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif relatives à l'utilisation des HCFC, le Gouvernement algérien a joint une lettre de transmission avalisant le recours, par les entreprises concernées, au HCFC-141b.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

7. Le Secrétariat du Fonds a demandé à l'ONUDI de confirmer l'impact de la proposition sur la consommation restante de CFC dans le secteur de la réfrigération en Algérie. L'ONUDI a ainsi confirmé qu'avec l'approbation du projet parapluie final, pour le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial, le Gouvernement d'Algérie n'introduira, auprès du Comité exécutif, aucune autre demande d'aide à l'élimination dans le secteur de la réfrigération.

8. Le Secrétariat a pris note que la proposition soumise ne contenait aucune donnée relative au volume de production individuelle de chacune des entreprises. Une consommation moyenne de CFC a été théoriquement estimée pour calculer les coûts différentiels d'exploitation (CDE) pour les entreprises réparties en trois groupes selon le volume de consommation de chacune d'elles. Le Secrétariat a soulevé la question de l'éligibilité du CDE ainsi demandé. Suite à quoi, il a été convenu que, conformément à la Décision 25/50, les coûts différentiels d'exploitation ne sont pas éligibles à financement. Ces coûts ont été éliminés de la demande du projet.

RECOMMANDATION

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet, avec les coûts d'appui y relatifs, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Conversion des technologies CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans le dernier groupe d'usines de fabrication d'équipements de réfrigération à usage commercial (projet final du secteur de la réfrigération)	589 000	44 175	ONUDI

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de L'Aménagement
du Territoire et de L'Environnement

وزارة تهيئة الإقليم و البيئة

Secrétariat Générale

الأمانة العامة

الجزائر في : 02 OCT. 2004.....

رقم / 1464

UNIDO

Subject : investment project to be submitted to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 44th Meeting.

The Government of Algeria requests UNIDO to submit the project(s) listed in Table 1 below to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 44th Meeting.

Section I: ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figures of the projects has/have been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the projects indicates a commitment to ensure that the validated phase out figures were realized and yielded a sustained reduction from the 2003 consumption of 73.59 ODP tonnes for the refrigeration sector.

Projects of the Democratic People's Republic of Algeria

Date: ~~02 OCT. 2004~~

Table 1: Projects Submitted to the 44th Meeting of the Executive Committee by UNIDO

Project Title/Sector	Type of ODS	Consumption (ODP Tonnes), (2000)	Amount to be Phased Out (ODP Tonnes), (2003)
Refrigeration Sector			
Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a Technology in the Last Group of Commercial Refrigeration Manufacturers in Algeria Refrigeration Sector Terminal Project	CFC-11 & CFC-12	73.59	72.775
Total		73.59	72.775

Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2

4. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
5. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation and use of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and recipient manufacturing companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
6. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

Projects of the Democratic People's Republic of Algeria

Date: 02 OCT 2004

Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion

7. In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government
- (a) has reviewed the specific situations involved with the projects as detailed in the project document as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
 - (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the companies involved.

Si youcef Mohamed



الأمين العام

سي يوسف

Date : 01/10/2004

Si youcef Mohamed

Secrétaire Général du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Telephone: 213 21 432890

Fax: 213 21 432891

E-mail:

Projects of the Democratic People's Republic of Algeria

Date: 02 OCT 2004